

Le droit au travail de la femme mariée

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **21 (1933)**

Heft 403

PDF erstellt am: **25.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-261101>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le droit au travail de la femme mariée

Nous avons signalé dans un précédent numéro la décision déplorable du Conseil d'Etat du canton de Berne d'exclure les femmes mariées des postes de fonctionnaires, sous le prétexte, dont nous avons maintes fois démontré l'inanité, de lutter contre le chômage. A son tour, le Conseil Municipal de la ville fédérale a été saisi d'une proposition d'ordre analogue venue du côté radical, et tendant à supprimer dans les écoles comme dans l'administration ce que l'on appelle le « traitement double », soit celui de la femme dont le mari touche un salaire (car l'idée ne viendrait à personne d'empêcher la femme d'un rentier d'accomplir un travail rémunéré si bon lui semblait). Il est juste de dire que, dans l'exposé de motifs de cette motion, il était rendu hommage à l'expérience et aux qualités des maîtresses d'écoles mariées, spécialement de celles qui ont des enfants, la proposition était surtout inspirée par des raisons d'ordre économique.

Dans sa réponse, M. Lindt, président de la ville de Berne, a fait remarquer qu'il se trouvait en tout et pour tout au service de la ville vingt-cinq femmes à « traitement double », si bien que l'on pouvait se demander si leur démission forcée changerait beaucoup les conditions du marché du travail?... En outre, il s'est opposé à l'idée d'une interdiction, reconnaissant que les femmes ont le droit de gagner leur vie, mais a suggéré d'arriver au résultat désiré par des méthodes préventives et non pas rétroactives, par exemple en évitant à l'avenir de procéder à des nominations de femmes mariées, sauf cas tout à fait spécial. Cette seconde partie de sa réponse est évidemment beaucoup moins satisfaisante pour nous, que la première, et ce débat prouve une fois de plus avec quelle vigilance nos organisations féministes doivent avoir l'œil au guet, sur toutes les tentatives qui se manifestent partout maintenant, d'essayer de remédier à la crise aux dépens des femmes seulement, sans réaliser que cette mesure est non seulement injuste et contraire aux droits individuels de tout être humain, mais aussi simpliste, irréfléchi et inefficace.

Les Congrès de l'été

Le Conseil International des Femmes a convoqué à Stockholm pour la fin de juin et le commencement de juillet son Comité Exécutif et ses Commissions permanentes. En outre des séances administratives, plusieurs séances publiques sont prévues, dont l'une en tout cas sera consacrée à la question aiguë dans tous les pays du chômage et de la jeunesse. Une autre soirée sera réservée aux problèmes du cinéma, avec des démonstrations qui ne peuvent manquer de présenter le plus vif intérêt.

De son côté l'Open Door International se réunira à Prague du 24 au 28 juin prochain. La défense de la situation économique de la travailleuse, situation si menacée actuellement, et dans tous les pays, est l'unique question à l'ordre du jour. De plus, une Ecole d'été aura lieu la semaine suivante dans une localité agricole de Tchécoslovaquie.

On nous communique d'autre part l'information suivante :

A l'occasion de la « Century of Progress Exhibition » à Chicago, le Conseil national des femmes des Etats-Unis invite les femmes de tous les pays à un congrès qu'il organise du 16 au 22 juillet de cette année. Le sujet central en sera *Notre cause commune : la civilisation*. Les femmes auteurs suisses ont été sollicitées d'envoyer un choix de leurs œuvres pour une exposition spéciale qui préparera la réunion internationale des femmes écrivains, les 16, 17 et 18 juillet. Par les soins du Lyceum suisse un envoi important de livres est déjà parti pour Chicago.

Les conditions de voyage pour les visiteuses du congrès sont extrêmement avantageuses (à partir de 350 dollars, départ le 14 juillet, retour le 26 juillet ou le 6 août, suivant l'itinéraire choisi). Dans le prix indiqué sont compris : la traversée, le chemin de fer aux Etats-Unis (1^{re} classe et sleeping), le séjour et les repas dans de bons hôtels. Ne sont pas compris le voyage jusqu'au port de départ, l'enregistrement des bagages lourds, les repas dans les wagons-restaurants. Les itinéraires projetés permettent de voir les villes les plus intéressantes de l'Est des Etats-Unis et l'un d'eux comprend le retour par le Canada. La Cunard Line assure les traversées. (Adresse pour la Suisse française : MM. Galland et Co, Place St-François, Lausanne).

Peut-être, malgré la crise, ces renseignements pourrions-ils être utiles à des femmes désirant aller aux Etats-Unis. Nous sommes persuadées que, grâce aux Américaines qui nous invitent si aimablement et dont l'hospitalité est bien connue, elles feraient un voyage extrêmement intéressant.

A. de M.

VARIÉTÉ

La situation des travailleuses dans les Associations professionnelles au Moyen Age

Un intéressant chapitre de l'histoire des femmes reste encore à écrire : l'histoire de la travailleuse indépendante au Moyen Age.

Un tableau de la Société médiévale nous montre généralement la femme sous les traits, soit d'une ménagère affairée, soit de membre d'une association de quelque confrérie religieuse. Cependant ce serait une erreur de croire que toute l'activité féminine fut confinée à cette époque au foyer. Au contraire, les femmes mariées ou célibataires avaient alors un champ d'action presque illimité en dehors de la sphère domestique. Elles faisaient le commerce en leur propre nom, et le négociant désigné comme « femme seule » ou « sole merchant » se rencontre souvent dans les actes notariés de l'époque. Il n'est pas rare de voir une femme conclure des marchés importants ou même faire des affaires avec l'étranger.

Il n'est pas sans exemple qu'une femme ait eu à cette époque un commerce ou un métier tout à fait indépendant et séparé de celui de son mari. On sait qu'au Moyen Age l'épouse avait légalement une indépendance que notre temps lui accorde à peine, comme le prouve ce fait que, dans certains pays, elle pouvait disposer de ses biens sans l'autorisation maritale.

Si l'on considère l'aspect général de la situation économique des femmes au Moyen Age, on en vient naturellement à se demander : « Quelle

IN MEMORIAM

T. Combe

L'écrivain neuchâtelois s'est éteint mardi 25 avril aux Brenets, dans sa maison de la Capucine, et dans le lit où elle était née 77 ans auparavant, le lit de ses parents où la malade se fit transporter dès qu'elle sentit la mort rôder autour d'elle. Ses amis, hommes et femmes, dont quelques-uns l'aimaient d'une affection presque filiale, l'accompagnèrent de la Capucine au crématoire de La Chaux-de-Fonds, où se retrouvèrent encore des amis et des femmes, vieilles ou jeunes, qui pleuraient.

Nous sommes plusieurs à avoir l'impression que, par le départ de T. Combe, semble s'être écroulé un pan du mur neuchâtelois. Elle était si bien de chez nous, cette femme écrivain au talent robuste et primesautier, cette lutteuse qui connut les honneurs, mais aussi les haïnes, cette montagnarde intelligente et énergique qui fut si souvent et si intimement mêlée à notre vie sociale et politique. Parce qu'elle a toujours parlé, écrit et agi avec une rare indépendance, qu'elle était vaillante et tenait tête à ses adversaires, et aussi parce que, il faut l'avouer, elle avait le langage vif et la plume incisive, T. Combe s'attira des inimitiés qui la poursuivront, je le crains, par delà le tombeau. Ses vicissitudes terribles, elle était la première à les déplorer, — quand elle s'en apercevait, — et elle a désiré que fut imprimée en tête de la lettre de faire-part de sa mort cette parole : *Que ceux que j'ai offensés me pardonnent...*

La petite Adèle Huguenin, née au Locle, le 16 août 1856, dans un ménage modeste d'ouvriers horlogers, fit ses études dans sa ville natale et devint à seize ans l'institutrice d'une classe de grands garnements. Elle est pleine d'entrain et n'aime rien tant que de raconter des histoires. Quand lui tombent dans les mains les fascicules de la revue *Bibliothèque Universelle*, la pensée lui vient tout de suite : Pourquoi n'en ferais-je pas autant ? Pour la jeune montagnarde, entre dire et faire il n'y a jamais la mer. Une nouvelle charmante, *Les bonnes gens du Crosset*, est acceptée par la *Bibliothèque Universelle* et l'argent qu'elle rapporte sert à des séjours à Paris et à Londres. Comment, dans ces deux ca-

pitales elle apprit à connaître la vie, vous pouvez le deviner d'après les deux volumes d'une sorte d'autobiographie : *Cinq épisodes d'une vie*.

L'œuvre littéraire de notre sympathique écrivain compte, je crois, une centaine de livres de valeur très inégale mais qui tous ont trouvé des lecteurs. J'avois préféré les œuvres de début, celles qui me semblent jaillies d'une source plus fraîche, d'un cœur plus simple et plus vrai : *Croquis montagnards*, *Neiges d'antan*, *Le mari de Jonquille*, *Chez nous*, *La fortune de Luc*, *Figurines*, *Village de dames*, *Bons voisins*, *En plein air*, *L'éternelle*, etc., etc. Les paysages où se meuvent ses héros, parfois un peu naïfs, sont souvent exquis. Grisaille des rochers perçant l'herbe si verte des pâtures, forêts de sapins qui ont à la majesté des cathédrales, lointains bleuâtres aux lignes arrondies, combes secrètes où fleurissent l'épiloche et l'églantier... tous ces aspects de notre coin de pays au charme si discret ont inspiré à T. Combe quelques tableaux dignes d'une anthologie.

Avec les années viennent les préoccupations sociales. Elle veut des jeunes filles utiles à la société, des ménages délivrés de la plaie de l'alcoolisme, et quand commence la lutte pour la prohibition de l'absinthe, elle s'y jette avec une vaillance, un héroïsme même, que l'on a trop oubliés. Ce mot héroïsme, je l'ai pesé et je l'écris en connaissance de cause. De cette époque datent cinq livres destinés aux jeunes filles : *Feuille de trèfle*, *Le portrait de May*, *Bonne Grâce*, *Château-pointu*, *Jeunes filles utiles*, et la série des publications à tendance anticoolique, *Celle qui tua trois fois*, et plus tard *La famille Gigliant* et *Notre Gad*, pour ne citer qu'eux.

Pendant la guerre, de nouveaux appels sont faits au cœur généreux de notre amie par les réfugiés belges, et surtout par les aveugles de guerre, et sa plume jamais lasse nous donne *Les yeux clos*, *Dans l'ombre*, etc. Discons ici en quel épilogue du récit que l'on pourrait faire des actes de dévouement de T. Combe, a été lu jadis au crématoire un télégramme de l'Ambassade française à Berne, exprimant les condoléances de la France « qui n'oublie pas les services rendus à ses mutilés ».

Sa maison de la Capucine, où elle vécut 31 ans, elle l'avait édifia dans le but d'en faire un préventorium et une maison de repos. C'est là qu'elle reçut, entre autres hôtes, les « vacancières », ces jeunes filles et mères de famille surmenées, qui comptaient avec raison sur l'ex-

plac accordaient aux femmes ces institutions tout à fait médiévales : Corporations, Guildes, Associations professionnelles, qui tenaient tant de place dans les transactions et dans la vie professionnelle de l'époque ?

Des femmes sont souvent nommées dans les actes des *London City Companies*, mais c'est le plus souvent à l'occasion de fêtes ou de privilèges auxquels elles avaient part en considération de leurs parents mâles. Il est clair que ceci n'a rien de commun avec leur situation personnelle comme travailleuses ou comme unites dans les effectifs de l'artisanat ou de l'industrie.

Ceci posé, il est prouvé par de nombreux exemples que les femmes, même indépendamment des veuves et des épouses, étaient admises comme membres des organisations professionnelles. L'expression : « tout homme ou femme ayant des apprentis », qui se rencontre fréquemment dans les actes, ne laisse aucun doute à cet égard. La

charte de la Compagnie des drapiers fait allusion aux « confrères et coniseurs de la Fraternité qui ont des apprentis ». Les ordonnances de la *Gilde* des teinturiers à Bristol fait de même mention des membres féminins et aussi celles des travailleurs du vêtement, des tisserands, des brasseurs et des marchands de poisson. Il semble que la situation des femmes dans l'artisanat ait été plus nette ailleurs qu'en Angleterre. C'est ainsi que nous trouvons des femmes fourreurs et tailleurs à Francfort ; des brodeuses d'armoiries à Cologne ; des femmes selliers à Strasbourg, toutes appartenant à des organisations ouvrières. A Bruxelles, la situation des artisanes était également bien définie. Il leur fut même interdit de travailler en dehors d'une corporation et ordonné de « s'affilier à métier ».

En ce qui concerne la France, nous avons une meilleure source d'informations dans le Livre des Métiers dressé pour le roi saint Louis. Par



Les femmes et les livres

Cécile Lauber

Si nous avons accepté d'écrire cette étude sur Cécile Lauber, c'est non point pour faire de la critique littéraire, mais surtout parce que nous voudrions attirer l'attention de nos Confédérées de Suisse romande sur une femme de lettres, qui n'est pas aussi connue qu'elle mériterait de l'être, même dans la partie de la Suisse qui parle sa langue.

Cécile Lauber est née à Lucerne en 1887, dernière enfant d'une nombreuse famille. Son père, M. Dietler, conseiller national, était directeur des chemins de fer du St-Gothard, et c'est ainsi que la fillette apprit de bonne heure à connaître à fond les beautés du Tessin, sa famille ayant pris l'habitude d'y passer les vacances d'été. Dans ses *Erinnerungen an Fahrten in den Tessin (Souvenirs tessinois)*, elle nous fait part de ses impressions d'enfance. Cet article est un des rares documents biographiques que nous possédons sur elle. Nous y voyons se former cette nature d'artiste, ouverte à tout ce qui est beau, cette sensibilité affinée qui se sent attirée vers tout



Mlle Cécile LAUBER Cliché Berna

ce qui souffre, parmi les humains aussi bien que parmi nos « frères muets ». Les animaux, car l'enfant s'apitoie sur un cabri perdu dans la montagne et sur un poulet auquel elle voit tordre le cou dans la cour de l'hôtel.

Cette faculté de s'émouvoir, nous la verrons s'accroître, à travers la vie et l'œuvre de l'écrivain, jusqu'à en devenir presque morbide, disposition d'autant plus surprenante que sa vie personnelle semble avoir suivi un cours normal, exempt de secousses violentes. En effet, après une enfance heureuse passée avec

ses parents, ses frères et sœurs, Cécile eut le bonheur d'épouser l'homme qu'elle aimait dès son adolescence, et de lui donner deux enfants, un garçon et une fille, en lesquels elle vit revivre sa propre jeunesse si riche d'impressions et d'imaginations. Après quelques années passées à Lausanne, les époux Lauber s'installèrent à Lucerne qu'ils n'ont plus quitté jusqu'à ce jour. Un événement lugubre a cependant jeté un voile sur la vie de la jeune femme et laissé dans son cœur une empreinte douloureuse : la mort d'une sœur chérie, enlevée à l'affection de sa famille, toute jeune encore, après une longue et pénible maladie. Le souvenir de cette agonie se retrouve dans le roman *Die Wandlung*, dont il sera question plus loin.

Sensible à la beauté sous quelque forme qu'elle se manifeste, douée de manière exceptionnelle pour plusieurs arts, Cécile voulut d'abord s'adonner à la peinture. Mais un incident dont la jeune fille fut témoin dans son entourage l'orienta vers la littérature. Et, chose caractéristique de sa mentalité, ce fut l'aventure tragique d'une déshéritée de la vie, d'une humble domestique de ses parents, qui fit vibrer cette corde de sa lyre et lui inspira sa nouvelle *Die Kindsmörderin (L'infanticide)*. Cette nouvelle fut publiée dans le *Bund* en 1911, sous les auspices de J. V. Widmann, mais malheureusement ce protecteur influent ne survécut guère à cet acte de générosité, et l'on put lire dans le même numéro de ce journal l'œuvre de la débutante et l'annonce de la mort du célèbre écrivain.

La jeune artiste ne se laissa pas décourager

par cette triste coïncidence. Elle avait trouvé sa voie, dans laquelle elle devait progresser et marcher de succès en succès. Après plusieurs nouvelles, essais, pièces de vers, publiés dans des journaux et revues suisses de l'époque, (nous citons ici à titre de curiosité une nouvelle parue en traduction française seulement dans la *Gazette de Lausanne* (1915) sous le titre *Doux gazouillis*), Cécile Dietler, devenue alors Mlle Lauber, fit paraître en 1922 son premier livre sous forme de roman : *Die Erzählung vom Leben und Tod des Robert Duggwyler (Le récit de la vie et de la mort de Robert Duggwyler)*. La critique littéraire a traité cette œuvre avec quelque condescendance d'œuvre de débutante ; pour notre part, nous ne craignons pas d'avouer que nous en avons subi le charme et que nous avons même cru y découvrir certaines affinités avec des écrivains tels que Gottfried Keller et Carl Spitteler. La forme en est concise, le style heureux, le récit coule d'une manière aisée et naturelle. L'histoire est celle d'un jeune homme qui a grandi entre un père robuste, pour ne pas dire grossier, et une mère sensible et délicate. Il est exceptionnellement doué pour la musique, agréable de sa personne, recherché et apprécié par tous ceux qui l'approchent ; mais d'une constitution morale trop faible pour faire face aux difficultés de la vie, il finit par sombrer dans le suicide. Ce récit se rattache encore à l'époque romantique ; il a quelque chose d'irréel, de flottant, mais à notre avis, c'est en partie ce qui en fait le charme. Et, tel un voile funèbre, à travers toutes les péripéties du récit,